



espace
d'**accueil** étudiants



Le **guide pratique** des étudiants internationaux



UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne
& associés

Vous êtes admis(e)

1. Finaliser votre admission.....3
2. Prévoir votre budget.....3-4
 - Dépenses mensuelles.....3
 - Dépenses à l'arrivée3
- Financer votre séjour4
3. Rechercher un logement.....5
 - Résidences universitaires publiques : CROUS.....5
 - Le secteur locatif privé.....6-7
 - Rechercher un logement.....6
 - Trouver un garant.....7
4. Obtenir un visa.....7
5. Se munir d'une couverture santé 8

Vous préparez votre départ

6. Comment venir..... 9-10
7. Réserver un logement temporaire ... 10
8. Checklist et conseils..... 11

Vous venez d'arriver

9. Accéder à Internet12-13
10. Vous déplacer
à Clermont-Ferrand.....13-14
11. Vous loger14-15
12. Souscrire une assurance
responsabilité civile.....15
13. Finaliser votre inscription.....16
14. Ouvrir un compte en banque.....16
15. Valider votre visa..... 18
16. Demander votre premier titre
de séjour 18
17. Renouveler votre titre de séjour19
18. Vous affilier à
l'assurance maladie 20-21
19. Faire une demande d'aide
au logement.....21
20. Apprendre le français au
centre FLEURA..... 22
21. Vous orienter dans vos études 23
22. Se restaurer.....24
23. Vos interlocuteurs..... 24-27





Vous êtes admis(e)



Étape 1 : Finaliser votre admission

Renseignez-vous auprès de la scolarité de votre établissement sur l'envoi de documents complémentaires, sur la préinscription en ligne et sur les dates de la rentrée universitaire. Réservez vos billets.



Évitez autant que possible d'arriver à Clermont-Ferrand un dimanche, un jour férié ou après 19 h, car beaucoup de commerces seront fermés et les transports moins nombreux. Vous trouverez la liste de tous les jours fériés sur ce site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2405



Étape 2 : Prévoir votre budget

Dépenses mensuelles

Logement : 200 à 600€ selon le type de logement, auxquels il faut ajouter les charges (eau, électricité, chauffage, assurance habitation obligatoire le cas échéant).

Alimentation : environ 200€.

Transport : abonnement bus/tram pour < 26 ans : 27€, tarification solidaire possible (voir la rubrique « Transport »).

Autres : Abonnements Internet (20-30€), téléphonie (5-60€), frais de santé, fournitures, livres, loisirs...

Dépenses à l'arrivée

Caution pour le logement (qui vous sera rendue après votre départ du logement, si vous le rendez en l'état), frais d'agence, frais d'inscriptions, cotisation vie étudiante (CVEC)...



Les dépenses sont nombreuses à l'arrivée et peuvent dépasser 1000€.

Financer votre séjour

Bourses

Les bourses du gouvernement français : renseignez-vous auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade ou du consulat général de France dans votre pays d'origine.

Le **programme Erasmus+** propose des allocations pour les échanges universitaires de mobilité internationale au sein de l'Union Européenne.

Les bourses du gouvernement de votre pays : renseignez-vous auprès des autorités chargées de l'éducation dans votre pays.

Les bourses d'organisations internationales ou non gouvernementales, des associations ou des fondations privées.

Consultez le catalogue Campus Bourses : <http://campus.bourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>. Cet outil répertorie toutes les aides délivrées par les États (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur. Filtrez votre recherche par nationalité, domaine et niveau d'études pour trouver les aides qui correspondent à votre profil.

Travail

Les étudiants hors UE peuvent exercer une activité à temps partiel, jusqu'à 964 h/an, soit 60 % de la durée annuelle légale du travail en France (sauf exceptions liées à certains types de visa).

Les étudiants algériens, les étudiants en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou ATER doivent demander l'autorisation provisoire de travail en ligne : www.workinfrance.beta.gouv.fr



Pour chercher un travail compatible avec vos études : www.jobaviz.fr, www.info-jeunes.net,...
Les étudiants européens ont les mêmes droits que les travailleurs français. La durée maximum légale du travail est de 35 h en France.



Aides au logement

Le versement est soumis à conditions, le montant dépend du loyer, du type de logement, de sa surface et de vos ressources. La demande est à faire en ligne dès la signature du bail sur le site www.caf.fr. Vous trouverez plus d'informations à l'Étape 19 : « Faire une demande d'aide au logement ».



Étape 3 : Rechercher un logement

Résidences universitaires publiques CROUS

C'est de loin le type d'hébergement le plus économique, mais la procédure doit être anticipée et le nombre de places est limité : si vous envisagez cette option, déposez votre demande le plus tôt possible.



Attention, pensez qu'une demande de logement au CROUS ne garantit pas l'obtention d'une chambre!

Vous venez dans le cadre d'un programme d'échange :

Le service des relations internationales de votre établissement d'accueil centralise toutes les demandes et se charge de faire le lien avec les services du CROUS.

Vous venez à titre individuel : Vous devez vous inscrire sur le portail étudiant national : <http://www.messervices.etudiant.gouv.fr> et rechercher des logements disponibles sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/> à partir du mois de juillet. Des questions? logement@crous-clermont.fr

Vous venez pour un court séjour (moins de 3 mois) ou un stage : Vous pouvez faire une demande de logement temporaire sur le site : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>. Ce service n'est pas disponible pour les locations de sept. à nov.





Le secteur locatif privé

L'offre locative du secteur privé est nettement plus importante, mais trouver un logement à distance pour un étudiant international peut s'avérer difficile. Il est généralement préférable dans ce cas de réserver un hébergement temporaire pour quelques semaines et de chercher une fois sur place.

Via le portail national de logements étudiants LoKaviZ : ce site internet référence les offres pour la location des appartements du secteur privé, les colocations et chambres chez l'habitant. Une inscription sera nécessaire pour obtenir les contacts des offres. www.lokaviz.fr

Via les agences immobilières : elles proposent un vaste choix de logements et servent d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires tout au long de la location, mais leur service est payant (frais d'agence).

Via l'Espace Infos Jeunes de Clermont-Ferrand : qui publie des annonces de particuliers : locations de studios, colocations ou chambres chez l'habitant. www.info-jeunes.net

De particulier à particulier : certains propriétaires gèrent directement la location de leurs biens. Dans ce cas, pas de frais d'agence, mais attention, cette solution n'offre pas le même cadre ou les mêmes garanties qu'une agence immobilière. www.leboncoin.fr, www.seloger.fr,...

Via des résidences étudiantes privées : il existe de nombreuses résidences étudiantes privées à Clermont-Ferrand, qui disposent de studios ou de petits appartements meublés.



L'avantage est qu'elles proposent généralement des formules « tout compris » (assurance, électricité, internet..) qui facilitent les démarches d'installation.

www.info-jeunes.net/trouver-son-logement

www.morningcroissant.com/vrbo/clermont-ferrand

Trouver un garant

La réglementation française protège les locataires des expulsions, en échange de quoi la quasi-totalité des propriétaires exigent du locataire qu'il présente un garant pour le paiement du loyer.

Un garant est une personne fiscalement domiciliée en France qui s'engage à payer votre loyer à votre place si vous ne pouvez plus assurer le paiement de celui-ci.

Pour les étudiants internationaux qui peuvent rencontrer des difficultés pour trouver un garant en France, d'autres solutions existent, notamment la procédure Visale : www.visale.fr



Étape 4 : Obtenir un visa

Excepté pour les ressortissants de l'Espace Économique Européen, de Monaco, d'Andorre et de Suisse, il est nécessaire d'obtenir un visa d'études pour entrer et étudier en France métropolitaine.

Demander un visa étudiant

Pour les étudiants de pays où existe la procédure « Études en France » : l'étudiant est guidé pour sa demande de visa, sur le site de Campus France.

www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef

Pour les étudiants de pays où il n'existe pas la procédure « Études en France » : l'étudiant doit consulter le site web de l'ambassade de son pays de résidence pour suivre la procédure de demande de visa étudiant.



La durée de la procédure est variable en fonction des pays et de la période de la demande, mais prend généralement plusieurs semaines. Il est donc nécessaire de bien anticiper vos démarches.





Étape 5 : Se munir d'une couverture santé

Vous êtes ressortissant européen (UE/EEE) ou suisse : pour être exempté de l'affiliation à un régime de Sécurité sociale en France, vous devez vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie avant votre arrivée en France. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie dans votre pays d'origine. Elle doit être valide pendant toute la durée de votre séjour en France.

Pour les autres nationalités : l'affiliation à l'assurance maladie doit être effectuée directement par l'étudiant auprès de l'organisme d'assurance maladie CPAM : www.etudiant-etranger.ameli.fr



Nous vous recommandons de souscrire une assurance santé voyage avant votre départ pour couvrir le premier mois de votre séjour. Vous trouverez plus d'informations à l'Étape 18 « Vous affilier à l'Assurance Maladie ».





Vous préparez votre départ



Étape 6 : Comment venir

Depuis Paris :



En avion : vols quotidiens de Paris Charles de Gaulle ou Paris-Orly, durée 1 h environ, 100€ en moyenne.

Réservations : www.airfrance.fr



En train : plusieurs départs par jour depuis la gare de Bercy (métro lignes 6 et 14, station « Bercy »), durée 3 h 30 environ, 30€ en moyenne.

Réservations: www.sncf.com/fr/itineraire-reservation/reservation-billets



En bus : plusieurs compagnies, durée de trajet entre 5 h et 10 h, à partir de 5€ le trajet.

Réservations et renseignements : www.flixbus.fr, www.ouibus.com, www.eurolines.fr/isilines

Depuis Lyon :



En train : de la gare Lyon Part-Dieu, 2 h 30 environ, 35€ en moyenne.

Réservations: www.sncf.com/fr/itineraire-reservation/reservation-billets



En bus : de Lyon Perrache, trajet de 2 h environ, à partir de 5€ ; de Lyon aéroport St Exupéry, trajet de 3 h environ, 30€ en moyenne.

Réservations et renseignements : www.flixbus.fr, www.ouibus.com, www.eurolines.fr/isilines

Vous arrivez à l'aéroport Clermont-Ferrand Aulnat :

Pour rejoindre le centre-ville :



En bus : ligne 20, direction Gerzat Champfleuri jusqu'à l'arrêt Musée d'Art Roger Quillot puis prendre le tramway A en direction de la Pardieu Gare.



En train : depuis la gare d'Aulnat-Aéroport, située à 5 min. à pied du terminal, 10 minutes pour rejoindre la gare de Clermont, 2€ le ticket. Les horaires à consulter sur : www.sncf.com/fr

Vous arrivez à la gare de Clermont-Ferrand :



En bus : lignes de bus au départ de l'arrêt Gare SNCF : B, 3, 4, 8, 28, 35, 36.

Vous arrivez à la gare routière de Clermont-Ferrand – Les Salins :



En bus : lignes au départ de l'arrêt Maison de la Culture : A, 4, 8, 13



À Clermont-Ferrand, le réseau de transport en commun s'appelle **T2C**.

1 ticket – 1,60 € (valable 1 h 10 sur tout le réseau)

Horaires et arrêts : www.t2c.fr

Plan du réseau : www.t2c.fr/plans-du-reseau

Accueil en gare ou à l'aéroport de Clermont-Ferrand

Il est possible de contacter l'association Worldtop ESN qui accueille les étudiants et les emmène à leur logement sur demande par mail à l'adresse contact@worldtop.fr. Merci d'indiquer obligatoirement votre nom, votre prénom, votre date d'arrivée, l'heure d'arrivée, votre numéro de téléphone et votre moyen d'arrivée. Un bénévole de l'association pourra alors venir vous chercher et vous aider dans vos premiers pas dans la ville.



Étape 7 : Réserver un logement temporaire

Office de tourisme de Clermont-Ferrand :

www.clermontauvergneturisme.com/nos-hebergements/



Pour ouvrir un compte bancaire français, il faut présenter un justificatif de domicile en France. Les hébergements temporaires ne permettent pas toujours d'obtenir un tel justificatif.



Étape 8 : Checklist et conseils

À NE PAS OUBLIER!

Pour tous les étudiants :

- Carte d'identité (ressortissants européens) ou passeport.
- Carnet de santé et certificats de vaccination (si disponibles).
- Original de votre extrait d'acte de naissance comportant la filiation, accompagné d'une traduction en français. (voir note « À savoir » ci-dessous).
- Lettre d'acceptation de l'établissement français (l'original si disponible).
- Permis de conduire, si vous souhaitez utiliser un véhicule en France.
- Adaptateur de prise électrique, si besoin.

Pour les ressortissants européens (UE/EEE) et suisses :

- Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide pour toute la durée du séjour en France.

Pour les séjours inférieurs à 3 mois :

- Attestation d'assurance santé et rapatriement couvrant toute la durée du séjour.



Tous les documents rédigés dans une langue autre que le Français (acte de naissance, permis de conduire, etc.) doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français. Si vous souhaitez effectuer ces traductions avant de partir, vous devez vous adresser à l'ambassade ou au consulat de France de votre pays, afin de légaliser ou apostiller les documents traduits.

Prévoyez également vos documents d'identité (passeport, visa, acte de naissance) au format électronique (PDF).



Vous venez d'arriver



Étape 9 : Accéder à Internet

De nombreux points d'accès au WiFi sont à votre disposition dès votre arrivée :

Dans les aéroports, les cafés et dans certains espaces publics : Jardin Lecoq, place de Jaude, place de la Victoire, place du 1^{er} Mai.

À l'Espace d'Accueil Étudiants (CROUS) : 30, rue Étienne Dolet.



Sur les ordinateurs en libre-accès du campus :

(disponible après votre inscription définitive à l'Université).

- Espace d'Accueil Étudiants, CROUS
- MVE (Maison de la Vie Étudiante) : Campus des Cézeaux
- Bibliothèques universitaires : <http://bu.uca.fr/>
- Bibliothèque de l'École supérieure d'Art
- Médiathèques et bibliothèques de la ville : www.bibliotheques-clermontmetropole.eu/page/etablissements-reseau-de-lecture-de-clermont-communaute-0



Il est également possible d'avoir accès à internet via votre téléphone avec la 4G. Attention cependant aux frais d'itinérance si vous utilisez le forfait de votre pays d'origine! Les forfaits mobiles en France incluent tous un accès à internet, vous pourrez trouver des offres en accès (quasi) illimité pour environ 20 € par mois.

Impression et copies :

- Espace d'Accueil Étudiants (avec la carte IZLY)
- 2B REPRO au 6, boul. Léon Malfreyt
- COREP au 18, boul. Lafayette, clermont@corep.fr
- Helio2000 au 83, boul. Jean Jaurès
- Repro Service 63 au 9, av. Albert et Elisabeth



Étape 10 : Vous déplacer à Clermont-Ferrand



En bus et tramway :

Le réseau de transport en commun de Clermont-Ferrand s'appelle T2C.

Vous pouvez acheter les tickets dans les bus (à l'unité seulement), dans les distributeurs automatiques aux arrêts du tramway, chez les marchands de journaux ou à l'Espace T2C : 24, boul. Charles de Gaulle.

Pour prendre un abonnement, rendez-vous à l'espace T2C avec 1 photo d'identité, 1 pièce d'identité, 1 justificatif de domicile et 2 € pour les frais d'établissement. Renseignements: info@t2c.fr



1 ticket : 1€60 (valable 1h10 sur tout le réseau)

10 tickets : 14€40

Abonnement mensuel - de 26 ans : 27€

Horaires et arrêts : www.t2c.fr

Plan du réseau : www.t2c.fr/plans-du-reseau

Il est possible d'avoir un tarif solidaire pour votre abonnement : dossier à déposer à l'Espace d'Accueil Étudiants d'octobre à février, <https://usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/>



À vélo :

Les vélos sont disponibles aux stations en libre-service.

Pour une utilisation régulière : abonnement et 1^e demi-heure gratuite, 1€ la demi-heure supplémentaire.

Pour une utilisation occasionnelle : Pass 1 jour à 2€ ou 7 jours à 7€

Renseignements : www.c-velo.fr

28, av. de l'Union Soviétique

04 73 92 65 08



Étape 11 : Vous loger

Rechercher un logement sur place

Consultez régulièrement les annonces sur Internet et celles des agences immobilières, demandez conseil aux autres étudiants.

Des places peuvent se libérer à partir de novembre dans les résidences du CROUS

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

www.info-jeunes.net,

www.logement-jeunes.unhaj.org

www.lokaviz.fr



Pour vous aider dans vos démarches, consultez le Guide du logement (recherches, visites, état des lieux, contrat de location, déménagements, aides, formalités...) :

www.info-jeunes.net/guides/trouver-un-logement-edition-2018

Pour en savoir plus sur vos droits en tant que locataire :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349

Assurer votre logement

Tout logement loué doit être assuré pour les risques locatifs (incendie, dégât des eaux...).

Attention, cette assurance ne couvre pas nécessairement les biens qui se trouvent dans votre logement, en cas de vol notamment. Pour cela, vous devrez souscrire à une assurance multirisques habitation (pensez à conserver les factures de vos biens).

Les banques, les mutuelles étudiantes et les compagnies d'assurances proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité locative et multi-risques : www.smerra.fr, www.lmde.fr...

Souscrire les contrats d'eau, d'électricité, de gaz, internet et téléphone

Quand vous êtes entré dans votre logement, il est nécessaire de souscrire les contrats d'eau et d'électricité, même si vous y avez déjà accès en entrant dans votre logement.

Si vous logez en résidence universitaire, ces démarches sont simplifiées puisque l'eau, l'électricité et l'accès à internet sont souvent déjà inclus dans le loyer.



Étape 12 : Souscrire une assurance responsabilité civile

Avec la santé et les risques locatifs, c'est la troisième assurance obligatoire en France. Elle permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Cette assurance est notamment demandée pour finaliser votre inscription à votre établissement. Les banques, les mutuelles étudiantes (LMDE ou SMERRA) et les compagnies d'assurances proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité civile. **Elle est souvent incluse dans l'assurance logement!**



Étape 13 : Finaliser votre inscription

À votre arrivée en France, vous devez valider définitivement votre inscription administrative dans le service de scolarité de votre établissement d'accueil pour obtenir votre carte d'étudiant. C'est à ce moment-là que vous réglerez les frais d'inscription et la cotisation vie étudiante (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Référez-vous aux consignes qui vous ont été transmises avec votre courrier d'admission pour le mode opératoire et la liste des documents à apporter.

Suivra ensuite votre inscription pédagogique (choix des cours, des options, des modalités d'examen) que vous effectuerez directement dans votre UFR (Unité de Formation et de Recherche) ou votre école.



Étape 14 : Ouvrir un compte en banque

Choisissez une banque et prenez un rendez-vous avec un conseiller et constituez votre dossier.

Les pièces habituellement demandées sont :

- une pièce d'identité (passeport avec le visa) ;
- un justificatif de domicile récent sur lequel figure votre nom (contrat de location ou bail, attestation de résidence universitaire, quittance de loyer, facture d'électricité, etc.) ;
- une carte d'étudiant.



L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, mais certains services peuvent être payants (carte bancaire, transferts d'argent, autorisations de découvert, etc.).

Renseignez-vous bien et pensez à comparer!





Étape 15 : Valider votre visa

À votre arrivée sur le territoire français, si vous avez un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), vous devez le valider auprès de l'OFII pour lui donner valeur de titre de séjour. **Cette démarche DOIT être faite dans les trois mois suivant votre arrivée.**

Vous devez valider votre VLS-TS en ligne :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Si votre dossier est complet, vous payerez une taxe de séjour (timbre fiscal à acheter en ligne) et **vous recevrez un justificatif de validité de votre visa par email que vous devrez conserver.** Avec ce justificatif, votre visa a ainsi valeur de titre de séjour.



OFII - Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
1, rue d'Assas, 63000 Clermont-Ferrand
04 73 98 61 36

Si vous avez une question :
08 06 00 16 20 ou dgef-support@interieur.gouv.fr



Étape 16 : Demander votre premier titre de séjour

Cette démarche concerne uniquement :

- les étudiants ayant un visa C-Concours qui ont réussi leur examen et souhaitent rester en France pour poursuivre leurs études ;
- les possesseurs de visas portant la mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée » ;
- les mineurs scolarisés ayant atteint la majorité.

Vous pouvez contacter à votre arrivée l'équipe de l'Espace d'Accueil Étudiants pour vous faire accompagner dans ces procédures : <https://usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/>



Étape 17 : Renouveler votre titre de séjour

Si vos études durent plus d'un an, vous serez amené à renouveler votre titre de séjour dans les 2 mois avant son expiration.

Si votre visa finit en été, vous demanderez d'abord un récépissé d'été, document temporaire qui prolongera votre visa VTS, pour que vous ayez le temps de déposer votre dossier de renouvellement pour la nouvelle année universitaire en septembre.

Plus de renseignements pour le renouvellement de titres de séjour à l'Espace d'Accueil Étudiants :
CROUS au 30, rue Étienne Dolet : <https://usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/>





Étape 18 : Vous affilier à l'Assurance Maladie

Vous êtes ressortissant européen (UE/EEE) ou suisse : si vous possédez une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM, ou EHC en Anglais) valide pendant toute l'année universitaire, vous n'avez pas besoin de vous affilier à l'Assurance Maladie. Vous pourrez envoyer vos demandes de remboursement directement au service des relations internationales de la CPAM de votre lieu de résidence, en joignant la photocopie de votre CEAM.

Pour les autres nationalités : Affiliez-vous en ligne : www.etudiant-etranger.ameli.fr

Les documents à joindre au dossier sous forme électronique :

- Passeport
- Visa et justificatif OFII
- Acte de naissance
- Certificat de scolarité
- RIB (relevé d'identité bancaire) de votre compte bancaire français.



Pour en savoir plus :

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) du Puy-de-Dôme

46, rue du Clos Four, 63000 Clermont-Ferrand
08 11 70 36 46

Accueil : 8h – 17h

Point d'accueil Améli

2, rue Tourette Maison de Services
Au Public, 63100 Clermont-Ferrand

Accueil : 9 h 00 – 12 h 15 et 13 h 30 – 17 h 15

Complémentaire santé ou mutuelle (facultatif)

Le régime général de l'assurance maladie ne couvre pas la totalité des frais médicaux. Pour une meilleure prise en charge, vous avez la possibilité de souscrire une complémentaire santé » ou « mutuelle ».

Même si elle est vivement recommandée, celle-ci n'est pas obligatoire. Prenez donc le temps de comparer les différentes offres.

Mutuelles étudiantes : www.smerra.fr et www.lmde.fr
Guide Santé : <http://inpes.santepubliquefrance.fr>



Tout étudiant inscrit dans l'un des établissements membres de l'Université Clermont Auvergne et associés peut consulter gratuitement un médecin généraliste (et certains spécialistes) au **Service de Santé Universitaire** <https://sante.clermont-universite.fr/> pendant l'année universitaire.



Étape 19 : Faire une demande d'aide au logement

Pour tout séjour de plus de 3 mois, les étudiants peuvent faire une demande d'aide au logement (appelée « allocation ») auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Cette allocation est calculée en fonction du type de logement, du loyer, des ressources, et de la situation personnelle de l'étudiant.

Toutes les demandes se font en ligne, sur le site internet de la CAF : www.caf.fr

Si la demande est acceptée, une aide mensuelle sera versée à compter du 2^e mois de résidence.

CAF du Puy-de-Dôme

Cité administrative,
rue Pélissier, 63000 Clermont-Ferrand
08 10 25 63 10
Accueil : 8 h 30 – 16 h 30 (sur rdv)



Attention

Les visas portant la mention « dispense temporaire de carte de séjour » ne permettent pas de bénéficier des aides au logement.



Étape 20 : Apprendre le français au centre FLEURA

Les cours sont dispensés tout au long de l'année universitaire. Plusieurs modalités existent selon votre profil :

Vous êtes étudiant étranger régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur du site clermontois, plusieurs possibilités existent :

- **Cours en journée** : pour les personnes disponibles pour suivre des cours de français en journée (minimum de 4 h de cours par semaine).
- **Cours du soir** : pour les personnes dont les activités (professionnelles, universitaires...) ne permettent pas d'assister aux cours en journée (formation de 50 h à raison de 4 h/semaine).

Vous cherchez à obtenir une certification en langues reconnue à l'international :

Que vous suiviez ou non des cours au centre Fleura, vous pouvez passer une certification DELF – DALF (90 € à 130 € selon le niveau). Il existe également des cours de préparation.

Vous recherchez une formation diplômante/vous souhaitez poursuivre des études au sein d'une université française :

Les Diplômes Universitaires d'Études Françaises (DUEF niveaux A1, A2, B1, B2, C1) s'adressent aux étudiants étrangers désireux de poursuivre des études supérieures en France. Selon le niveau du DUEF préparé, la formation varie de 222 h à 260 h de cours par semestre. Le tarif est de 1500 € par semestre.

Les Diplômes Universitaires de Langue Française et de Spécialité (DULFS), s'adressent aux étudiants étrangers de niveau B1 minimum souhaitant se préparer à intégrer une L2, une L3 ou un M1 dans leur spécialité à l'UCA. Selon la spécialité, la formation varie de 500 h à 540 h par an et les tarifs sont de 4500 € ou de 5000 € pour une année.



Pour plus d'informations et pour connaître les tarifs, consultez le site internet du Centre Fleura :

www.uca.fr/international/centre-fleura/

Centre FLEURA

34, avenue Carnot, 63000 Clermont-Ferrand

centre-fleura@uca.fr



Étape 21 : Vous orienter dans vos études

L'Onisep :

Établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, l'Onisep vous informe sur les formations, les métiers et les secteurs d'activité.

Il peut vous guider dans votre choix de parcours de formation et de projet professionnel .

20, boulevard Aristide-Briand (Chamalières)

04 73 43 62 62 - www.onisep.fr/clermont

droclermont@onisep.fr

Centre d'Information et d'Orientation (CIO) :

Spécialiste du conseil personnalisé et de l'information scolaire et professionnelle, le CIO propose un accompagnement gratuit aux étudiants.

Une documentation complète sur les métiers, les formations, les diplômes, la mobilité internationale est disponible en consultation libre et prêt documentaire gratuit.

39, rue du Pont Saint-Jacques (Clermont-Ferrand)

04 73 17 04 10 - [www.ac-clermont.fr/cio/clermont-ferrand/presentation/qui-sommes-nous/nos-missions/](http://www.ac-clermont.fr/cio/clermont-ferrand/presentation/qui-sommes-nous/nos-missions/cio.clermont-ferrand@ac-clermont.fr)

cio.clermont-ferrand@ac-clermont.fr

La Fabrique :

Service d'orientation et d'insertion destinée aux étudiants de l'université Clermont Auvergne:

04 73 40 62 70 - www.lafabrique.uca.fr

lafabrique.df@uca.fr

Réopass :

Service de coaching mis en place par l'université Clermont Auvergne afin d' aider les étudiants à se réorienter si besoin.

reopass@uca.fr



Étape 22 : Se restaurer

Crous Clermont Auvergne :

7 restaurants universitaires (repas complet à 3,30€ - tarif 2019/2020), 9 cafétérias, 9 kiosques (vente à emporter)

Le Crous propose une restauration à tarif social à proximité de vos lieux d'études à Clermont-Ferrand, Aubière, Aurillac et Montluçon. Paiement simple et rapide avec IZLY (izly.fr).

Plus d'infos : www.crous-clermont.fr



Étape 23 : Vos interlocuteurs

Votre établissement

Université Clermont Auvergne (UCA) : www.uca.fr
accueil-international@uca.fr

SIGMA Clermont : www.sigma-clermont.fr/fr
incoming@sigma-clermont.fr

ESC Clermont : www.esc-clermont.fr
international@esc-clermont.fr

VetAgroSup : www.vetagro-sup.fr
international@vetagro-sup.fr

ENSA (École d'architecture) : www.clermont-fd.archi.fr
iro@clermont-fd.archi.fr

ÉSACM (École d'art) : www.esacm.fr
ri@esacm.fr

Espace d'Accueil Étudiants

CROUS

30, rue Étienne Dolet 63000 Clermont-Ferrand

Ouverture fin août – fin décembre : tous les jours
de 10 h à 19 h

Janvier – mi-juillet : lundi, mardi, jeudi 9 h à 17 h
<https://usine.crous-clermont.fr/cnous/lespace-accueil-etudiants/>

espace.accueil.etudiant@crous-clermont.fr

Services universitaires :

SUC (Service université culture) :

<http://culture.clermont-universite.fr>

SUAPS (Service Université Activités Physiques et Sportives) : <https://suaps.uca.fr>

SSU (Service de santé universitaire) :

<https://sante.clermont-universite.fr>

SUH (Service Université Handicap) :

<http://handicap.clermont-universite.fr>

La Fabrique (Pôle information et orientation) :

informations sur les études et sur l'offre de formation

www.lafabrique.uca.fr - 04 73 40 62 70 - lafabrique.df@uca.fr

DVU (Direction de la Vie Universitaire) : vie culturelle, vie associative, statuts spécifiques, initiatives étudiantes...

04 73 17 72 25 - dvu@uca.fr

BVE (Bureau de la Vie Étudiante) : démarches

administratives, sorties, événements étudiants...

Site Gergovia : 04 73 34 66 07

Campus des Cézeaux : 04 73 40 51 99 - bve@uca.fr

www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/bureau-de-la-vie-etudiante

CROUS CLERMONT AUVERGNE :

- Service Bourses et Logements (guichet dossier social étudiant)

30, rue Étienne Dolet (Clermont-Ferrand)

- Bourses

formulaire de contact à l'adresse :

www.messervices.etudiant.gouv.fr ou 04 20 73 34 20



- **Logements**

logement@crous-clermont.fr

- **Service social**

25, rue Étienne Dolet (Clermont-Ferrand)

04 73 34 44 13 - service-social@crous-clermont.fr

- **Service culturel**

25, rue Étienne Dolet (Clermont-Ferrand)

04 73 34 44 16 - culture@crous-clermont.fr

Ville de Clermont-Ferrand

www.clermont-ferrand.fr

Associations étudiantes

WORLDTOP ESN (Erasmus Student Network)

2, rue Saint Genès (Clermont-Ferrand)

contact@worldtop.fr <http://worldtop.ixesn.fr/>

LIEU'TOPIE (Association étudiante culturelle et solidaire)

rue Kessler (Clermont-Ferrand)

www.facebook.com/LieUtopie/

ÉSOPE (épicerie solidaire)

67, boul. Côte-Blatin (Clermont-Ferrand)

07 66 33 57 20 - contact@esope63.fr

www.facebook.com/Esope63000/

CINEFAC Université Clermont Auvergne - UFR LCSH

salle 32 B au 29, boul. Gergovia (Clermont-Ferrand)

<http://cinefac.o2switch.net/>

DOCT AUVERGNE

7, av. Blaise Pascal (Aubière) contact@doctauvergne.fr

EUROPEAN STUDENT ALL TOGETHER

34, av. Carnot (Clermont-Ferrand)

<https://fr-fr.facebook.com/ESATCLERMONT/>

JEUNES EUROPÉENS AUVERGNE

Maison des associations : 2, boul. Trudaine

(Clermont-Ferrand) auvergne@jeunes-europeens.org

www.jeunes-europeens.org/-auvergne-

AELMA (Association des étudiants et lycéens mahorais)

94, boul. Lafayette (Clermont-Ferrand)

www.facebook.com/Aelma63/

INSTITUT CONFUCIUS de Clermont-Ferrand Auvergne

40, av. de Grande-Bretagne (Clermont-Ferrand)

04 73 14 11 27 - www.confucius-clermont-ferrand.org

ACECCF (Association de chercheurs et élèves chinois à Clermont Ferrand)

Chez M. Ling Bing au 1, allée du Bousset (Clermont-Ferrand)
06 98 98 47 35

www.facebook.com/AssociationDesChercheursEtDesElevesChinoisdeCF/ aceccf@gmail.com

ASC (Association Sénégalaise de Clermont-Ferrand)

25, av. de l'Union Soviétique (Clermont-Ferrand)

www.facebook.com/assossenegclrmfd

www.asso-senegalclermont.jimdo.com

ACEAC (Association Camerounaise des Étudiants et Anciens Étudiants de Clermont-Ferrand)

4, rue Gerbert (Clermont-Ferrand)

infos@aceac.org

www.facebook.com/etudiantsetanciensetudiantsdeclermontferrand/

ASBERA (Association des béninois étudiants et résidents d'Auvergne)

17, rue Pourcher (Clermont-Ferrand)

<https://www.facebook.com/pages/Asbera-Auvergne-les-B%C3%A9ninois-de-ClermontFerrand/255311781314995>

asbera.auvergne@gmail.com

AEH (Association des étudiants haïtiens)

28, rue Jeanne d'Arc (Clermont-Ferrand)

AFRIC Avenir

65, boul. François Mitterrand (Clermont-Ferrand)

assoafricavenir@gmail.com, <http://africavenir.free.fr>

AVENIDA SAUDADE

34, av. Carnot (Clermont-Ferrand)

avenidasaudade@gmail.com,

sites.google.com/site/avenidasaudade/home

ATENEO IBERO AMERICANO

34, av. Carnot (Clermont-Ferrand)

club-ateneo@hotmail.fr

CLUB FRANCO-ALLEMAND

34, av. Carnot (Clermont-Ferrand)

www.facebook.com/club.franco.allemand/

CLUB D'ANGLAIS D'AUVERGNE

34, av. Carnot (Clermont-Ferrand)

GUINÉE 63 (Association des étudiants guinéens)

Bâtiment C au 25, rue Étienne Dolet (Clermont-Ferrand)



